

Détails de la proposition

Comme il a été annoncé le 6 octobre 2020, le ministère du Solliciteur général propose de modifier les règlements pris en application de la *Loi de 2005 sur les services privés de sécurité et d'enquête (LSPSE)* afin de prolonger la durée des permis des agences et l'inscription des employeurs.

Les nouveaux permis et nouvelles inscriptions seront assujettis à la durée de trois ans à compter du **1^{er} juillet 2021**. Les entreprises dont le permis ou l'inscription expire à cette date ou après profiteront de la nouvelle durée de validité au moment du renouvellement.

Permis d'agence pour services d'agents de sécurité et services d'enquêteurs privés

- Les entreprises qui vendent des services d'agents de sécurité ou d'enquêteurs privés sont tenues d'obtenir un permis d'agence auprès du ministère du Solliciteur général.
- Le ministère propose de modifier le Règlement de l'Ontario 367/07 (Durée des permis) afin de faire passer la durée des permis des agences de deux à trois ans.

Inscription pour les agents de sécurité et les enquêteurs privés internes

- Les entreprises qui emploient à l'interne des agents de sécurité ou des enquêteurs privés sont tenues de s'inscrire auprès du ministère du Solliciteur général.
- Le ministère propose de modifier le Règlement de l'Ontario 368/07 (Exigences relatives à l'inscription des entreprises) pour faire passer la durée de l'inscription des employeurs d'un à trois ans.